

BULLETIN DE DEMANDE D'ADHESION



A retourner à la CNCD : coordination.nationale@conseils-de-developpement.fr

75 allée des parfumeurs 92 000 Nanterre

Conseil de développement

Adresse postale

Statut : Informel Association

EPCI / PETR de rattachement : **Nombre d'habitants** :

Prénom, nom du président(e) :

Tél : Email :

Prénom, nom de l'animateur/trice :

Tél : Email :

J'autorise la CNCD à me contacter par email * OUI NON

Site internet :

Facebook : **Twitter** :

Notre Conseil souhaite devenir membre de la Coordination nationale. Il sera représenté par le ou la président(e) et/ou son représentant désigné :

Exposé des motivations pour rejoindre la Coordination Nationale :

Date et signature du Président-e du Conseil de développement

Rappel des conditions d'adhésion

Les demandes d'adhésion sont validées par le Bureau de la Coordination nationale. Sont membres de l'association les Président-es de Conseil de développement, dont le Conseil de développement a décidé d'adhérer à l'association et qui sont à jour de leurs cotisations. L'adhésion est constituée de deux éléments indissociables :

1- Une contribution financière annuelle du Conseil de développement ou de sa collectivité/structure de rattachement. Le barème est le suivant :

- 0,01€/habitant pour les Conseils de métropole, communauté urbaine et d'agglomération (cas n°1)
- 0,005€/habitant pour les Conseils de communauté de communes, PETR, pays, PNR (cas n°2)

Lorsque le Conseil de développement se situe sur un territoire relevant des cas n°1 et n°2, le montant total de la contribution est établi en additionnant la population des 2 zones, avec les 2 barèmes différents.

Une réduction de 50 % est accordée la 1^{ère} année d'adhésion.

2- La cotisation personnelle des Président-e-s de conseils de Développement, mandaté-es par leur Conseil de développement pour adhérer à l'association, dont le montant est fixé à 10€

Informations complémentaires : Alexandra Vidal – alexandra.vidal@conseils-de-developpement.fr T. 07 83 98 56 01

* Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement par la CNCD pour la finalité suivante, à savoir devenir membre du réseau. Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers. Ces données seront conservées pendant 12 mois après quoi elles seront archivées jusqu'à expiration de la durée d'utilité administrative puis supprimées ou archivées à titre définitif dans des conditions définies en conformité avec les dispositions du code du patrimoine. Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, de droits d'accès, de rectification, à l'effacement, d'opposition, à la limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. Vous pouvez exercer ces droits en adressant un email à l'adresse mail suivante : coordination.nationale@conseils-de-developpement.fr ou par courrier postal.